

OBJET / GAIA

**Mission confiée à  
l'ONF : projet  
plan de relance –  
volet  
renouvellement  
forestier**

-----  
**DATE DE  
CONVOCAATION :  
DEIALDIAREN DATA :**  
28 juin 2021  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 5 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Roger Barbier à Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau à M. Robert Poulou, M. Michel Duthilleul à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

M. Goytino, adjoint, expose :

L'État a lancé fin 2020 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour un Plan de relance sur la période 2021-2022, en faveur de la reconstitution et de l'adaptation aux changements climatiques de la forêt.

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

Les aides de l'Etat sont destinées notamment aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques avec un taux d'aide de 80%.

Aussi, un pré-diagnostic a déjà été réalisé par l'ONF des Pyrénées Atlantiques, Antenne de Bayonne, sur l'espace forestier de la commune de Cambo-Les-Bains. La forêt de notre commune serait ainsi concernée pour certaines de ses parcelles.

En effet, il apparait que la situation sanitaire est préoccupante sur une partie de la

forêt communale. Elle concerne, en particulier, les dépérissements de pins de Laricio, atteints par la maladie des bandes rouges, et les peuplements fortement touchés par les sécheresses répétées des trois dernières années.

Les premiers constats conduisent l'ONF à proposer un programme orienté sur :

1. des coupes sanitaires de résineux (pins mûrs), 75% une surface totale de 5ha70a, pour un volume prévisionnel d'environ 300 m<sup>3</sup> pour lequel les recettes sont estimées à 6 000 €, comprenant les frais d'exploitation et le transport ;
2. la mise en œuvre des mesures de reconstitution, de reboisement sur 2 à 3 ha pour un coût prévisionnel de 7 000 € / ha . Ce programme s'inscrit dans le plan de relance de l'Etat sur la base de 80%.

Un diagnostic plus détaillé devra être mené avant toute action en concertation avec la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de missionner l'ONF, pour entreprendre ce diagnostic et bénéficier de son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de financement.

Le coût de cette prestation s'élève à un montant forfaitaire de 1 500 € HT subventionnée selon le taux ci-dessus (80%) en fonction du type de travaux retenu.

Afin de bénéficier d'une aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE ce programme d'actions ;
- MISSIONNE l'ONF pour réaliser le diagnostic susmentionné et bénéficier de son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de financement du plan de relance ;
- DESIGNNE l'ONF porteur de projet pour réaliser ces missions ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la proposition financière de l'ONF et toutes afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza